

Représentant à la vie associative

DESCRIPTION DE LA FONCTION

Sommaire :

Le représentant à la vie associative a le mandat d'accroître l'impact et la visibilité de notre programme de dons aux organismes et participer au rayonnement de notre coopérative. Il aide au recrutement des nouveaux membres et promeut les avantages d'adhérer à notre programme. Il agit à titre de représentant de la coopérative auprès des membres et des organismes, notamment lors des assemblés et des événements commandités.

Responsabilités :

- Représente la coopérative auprès des membres et des organismes et s'occupe de communiquer avec ceux-ci de manière à accroître la visibilité de la coopérative ;
- Encourage les organismes à promouvoir le programme de soutien auprès de leurs membres ;
- S'occupe de promouvoir le mouvement coopératif auprès des employés ;
- S'occupe de la gestion des commandites ;
- Bonifie le programme d'avantages membres ;
- Participe aux assemblés et aux différents événements qui nécessitent une commandite ;
- Participe à la préparation du rapport annuel ;
- Supporte l'administration dans différents mandats ;
- Autres tâches connexes.

Exigences requises :

- Vous êtes détenteur d'un diplôme d'études collégiales/universitaires dans un domaine pertinent ;
- Votre expérience au sein d'une OBNL sera considérée comme un atout ;
- Vous possédez de grandes capacités de communication et êtes attentif aux besoins des organismes et des membres ;
- Votre personnalité se distingue par votre dynamisme, votre entregent et votre débrouillardise.

Salaire :

Selon l'expérience.

Aux fins de cet affichage, l'usage du masculin a pour seul et unique but d'alléger le texte.